



# Le Chiffre Déchaîné

Bulletin d'information CGT des salarié.e.s de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes n°161

## Négociations dans la branche : le patronat ou Don Salluste et ses frères<sup>1</sup>

Pour le patronat une seule urgence, gratter des budgets et tant pis pour les conditions de travail.

La réunion de la CPPNI de la branche des Experts-Comptables et Commissaires Aux Comptes qui s'est tenue le 11 juin comportait notamment à l'ordre du jour un état des lieux des travaux dans la branche. Et les sujets ne sont pas neutres : conditions de travail et qualité de vie au travail, temps de travail, classification, minima conventionnels, prévoyance et couverture santé, GPEC dont la formation etc.

Les points d'achoppement les plus importants ont tournés autour du sujet des conditions de travail incluant le télétravail, la prévoyance et la couverture santé.

Bien cachée derrière l'absence de données statistiques – qui n'existent pas parce que le patronat de la branche se refuse à toute négociation sur la mise en œuvre d'une couverture santé pour l'ensemble de la branche-, la partie du patronat présente nous a indiqué avoir échangé en son sein, et avoir eu la satisfaction d'avoir bien pris la mesure des conséquences de la crise sanitaire et de les avoir traitées.

Donc, alors que les premiers résultats de l'enquête UGICT montrent qu'avec le travail à distance lors de la crise sanitaire, les frontières entre vie professionnelle et vie privée se sont estompées et que les horaires ont eu tendance à s'accroître - sans même aborder la délicate question de la charge de travail, pourtant obligatoire notamment dans le cadre de la mise en œuvre des forfaits-, le patronat a tenu à nous rassurer : ils ont discuté entre potes, tout va bien, et puis ces études ne visent pas spécifiquement les cabinets d'expertise-comptable, alors il n'y a pas le feu.

Ils font fi également des négociations sur le temps de travail au sein des gros cabinets de la branche qui permettent à ces structures de ne plus être en infraction avec le code du travail, la convention collective et les normes européennes en normalisant les dépassements abusifs de ces cabinets au travers d'un accord d'entreprise au rabais.

Par contre le patronat était très intéressé à négocier un nouvel avenant à l'accord que nous avons conclu pour la promotion par l'alternance. Il y a du budget à prendre. Il est vrai qu'il faut actualiser la liste des diplômés éligibles et que cela permet d'élargir les accès des salariés aux formations.

Et de là à passer le cap il n'y a qu'un pas, après tous les patrons de l'Expertise-Comptable n'allaient pas se priver de faire : il a été clairement indiqué à la délégation syndicale que tant que ce point ne serait pas réglé et ce dans un délai de 12 jours, alors rien ne serait négocié. La balle est dans notre camp.

Sans blague ! A notre tour : on va avancer là-dessus, pas de problème. Et en conséquence, la délégation syndicale a demandé l'ouverture de négociations supplémentaires sur les minima conventionnels avec proposition de la partie patronale à communiquer dans un délai de 3 semaines.

La suite le 2 juillet. La CGT va tout faire pour élargir les accès des salariés à la formation mais aussi entend lutter pour que le patronat se tienne à ses engagements : proposer et négocier une nouvelle évolution des minima conventionnels. Et au passage, on ne va pas manquer de les former sur le fait qu'en branche, on n'est pas en cabinet : ce ne sont pas nos patrons mais nos interlocuteurs !

<sup>1</sup> Cf. Folie des grandeurs, Gérard Oury (*ndlr* : personnage joué par Louis de Funès)

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « Experts-Comptables »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**